



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 15 MARS 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président, Didier GUEVEL, Vice-Président, Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Plan de sensibilisation des Élus

Les Élus visionnent le MOOC « Finances et gestion concrète des eaux pluviales urbaines »
Lien de la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=O_X-ipwb7Fo

2) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 1^{er} mars 2021

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité.
Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

3) **Comité Syndical**

Note explicative de synthèse (version de travail) – Présentation des Comptes Administratifs de l'année 2020 et Budgets de l'année 2021

Claude TIBI présente les comptes administratifs 2020 et les besoins 2021 relatifs au budget principal du SIAH, au budget annexe assainissement eaux usées, et au budget annexe SAGE. Les opérations d'équilibrage sont proposées aux Élus.

Suite à des interrogations des membres du Bureau au sujet des excédents budgétaires constatés aux comptes administratifs 2020 du budget principal eaux pluviales – GÉMAPI et au budget annexe d'assainissement des eaux usées, Éric CHANAL rappelle que des investissements massifs devront être réalisés ces prochaines années pour reprendre la main sur la qualité des canalisations des réseaux de collecte tant en eaux pluviales qu'en eaux usées, conformément aux éléments de prospective présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Charles BOCQUET considère que l'ajout de diapositives introductives permettrait d'expliquer ces évolutions à venir.

Le Bureau valide les documents budgétaires.

4) **Procédures juridiques**

Courrier de la Préfecture relatif aux barrages Classe C - Validation avec points d'amélioration de nos documents d'organisation (consignes écrites et rapport de surveillance)

Éric CHANAL précise aux membres du Bureau que les services du Syndicat travaillent en étroite collaboration avec la DRIEE afin que le rapport de surveillance réponde aux pléines attentes de cette dernière.

Copie des courriers adressés à la société de chasse d'ÉZANVILLE et à la commune d'ÉCOUEN concernant le droit de chasse sur le bassin de retenue des Bourguignons à ÉZANVILLE et sur le bassin de retenue du Bois Bleu à ÉCOUEN

Célia DUBERTRAND annonce que suite aux deux avis défavorables rendus par les communes de MOISSELLES et d'ÉZANVILLE quant au droit de chasse sur le bassin des Bourguignons, le Syndicat a interrogé la commune d'ÉCOUEN sur sa position en ce qui concerne l'octroi du droit de chasse sur le bassin du Bois Bleu.

Par ailleurs, le Syndicat a informé l'association de chasse d'ÉZANVILLE que la convention portant sur le droit de chasse sur le bassin des Bourguignons ne sera pas renouvelée, suite à concertation avec les Maires des communes de MOISSELLES et d'ÉZANVILLE.

Attribution de marchés publics :

Marché public de travaux relatif à la réhabilitation des canalisations d'assainissement situées Allée du Verger sur le territoire de la commune de ROISSY-EN-FRANCE (Opération n° ROISS112)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE & FILS pour un montant de 90 705,20 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public relatif aux opérations de traitement des réponses aux DT-DICT et accès à une plateforme dématérialisée pour les déclarations de projet et de travaux (Marché n° 11-20-47)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SOGELINK pour un montant de 10 570,00 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public de prestation de services relatif à la recherche et information juridique et technique (Marché n° 07-21-23)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à WEKA pour un montant de 7 083,33 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public de service relatif à la mise à disposition de berceaux (Marché n° 13-21-27)

Éric CHANAL rappelle que la création d'une crèche était initialement intégrée dans le projet d'extension de la station de dépollution mais au vu des contraintes administratives et techniques, il avait été décidé de recourir à un réseau de crèches, permettant ainsi aux parents de choisir une crèche là où ils le souhaitent (proche du domicile ou du travail de l'un ou l'autre des parents).

Dans ce contexte et dans un souci d'offrir cet avantage social à ses collaborateurs, le SIAH a finalement adhéré au réseau de crèches LES PETITS CHAPERONS ROUGES en 2019.

Quatre collaborateurs du Syndicat bénéficient de ce service sur 2021. Les besoins annuels sont estimés de l'ordre de 4 à 5 berceaux.

Après accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES pour un montant compris entre 12 000 € et 14 000 € annuels par berceau et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public de service relatif à l'animation pédagogique du bassin de retenue du Vignois sur le territoire de la commune de GONESSE (Marché n° 02-21-15)

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à PLANÈTE SCIENCES pour un montant de 18 571,00 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Éric CHANAL précise que dans le contexte sanitaire actuel, le SIAH a obtenu l'accord de l'Éducation Nationale. Cette animation est présentée sur le compte Facebook et sur le site du Syndicat.

Plusieurs écoles du territoire (FONTENAY-EN-PARISIS, GOUSSAINVILLE, VILLIERS-LE-BEL entre autres) se sont déjà inscrites.

Définition de critères de marchés publics :

Marché public de travaux relatif à la mise en conformité des branchements en domaine privé (Marché n° 11-21-50)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

GÉMAPI

Retour sur la réunion du jeudi 11 mars 2021 avec le Maire de la commune de GOUSSAINVILLE

Déborah TANGUY indique aux membres du Bureau que cette réunion a porté sur la présentation des projets du SIAH sur la commune de GOUSSAINVILLE au titre de la compétence GÉMAPI.

Didier GUÉVEL, Jean-Pierre LECHAPTOIS et Maurice MAQUIN ont également assisté à cette rencontre.

Éric CHANAL précise que l'objectif du projet global présenté est la lutte contre les inondations dans le centre de LE THILLAY grâce à la restauration des milieux humides, à l'image des réalisations effectuées au VIGNOIS.

Maurice MAQUIN considère que cette réunion a permis à l'ensemble des protagonistes de prendre connaissance des projets communs et de l'importance de l'implication de chacun, notamment dans un souci de cohérence. La prise en compte des besoins d'aménagement de voies de circulations douces a également été abordée.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion du jeudi 18 février 2021 avec la Mairie de la commune de BELLOY-EN-FRANCE

Éric CHANAL explique aux membres du Bureau qu'une rencontre a eu lieu entre les équipes du SIAH, le Maire de la commune de BELLOY-EN-FRANCE et Patrice ROBIN, Maire de VILLAINES-SOUS-BOIS et Président de la Communauté de communes de CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (C3PF). L'enjeu portait sur la présentation des conditions financières et techniques possibles dans le cadre d'un raccordement de la commune de BELLOY-EN-FRANCE au réseau du SIAH.

Deux scénarios peuvent être envisagés : le raccordement au réseau du SIAH par voie d'une convention, l'autre hypothèse consiste en l'adhésion de la commune de BELLOY-EN-FRANCE pour l'assainissement des eaux usées.

Éric CHANAL ajoute que le SIAH a déjà rencontré une situation similaire sur les communes de MAFFLIERS et MARLY-LA-VILLE, qui a conduit à la signature de conventions de rejet.

Le sujet du transfert de compétence collecte des quatre communes de la C3PF adhérant au SIAH, voire de BELLOY-EN-FRANCE selon les scénarios, a été abordé par le SIAH avec Patrice ROBIN. Ce dernier est ouvert à réengager les discussions mais souhaite que la réflexion soit menée au niveau de l'ensemble de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS-DE-FRANCE.

Éric CHANAL prendra d'ici cet été l'attache du Directeur Général des Services de la C3PF pour planifier cette démarche de transfert de compétence collecte.

Le Syndicat sera convié par la commune de BELLOY-EN-FRANCE à la présentation de la version finale du schéma directeur d'assainissement de la ville.

STATION DE DÉPOLLUTION

Retour sur la réunion du mercredi 10 mars 2021 avec le Maire de la commune de DUGNY

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que cette rencontre, sollicitée par le Syndicat, a permis d'informer le Maire de la commune de DUGNY des conséquences engendrées d'une part par les travaux d'extension de la station et d'autre part par les travaux afférents à la canalisation de transfert des effluents traités vers le collecteur d'eaux pluviales dit « Garges-Épinay ».

En effet, dans le cadre des travaux d'extension de la station, les camions ne pourront plus accéder au chantier par l'entrée située à BONNEUIL-EN-FRANCE, mais devront emprunter la rue de Lorenzi à DUGNY. Le flux de camions est estimé à vingt par jour sur une période de 6 mois.

Les travaux de réalisation de la canalisation de transfert vont, quant à eux, engendrer un flux de 60 camions par jour pendant un an et demi.

Monsieur le Maire de DUGNY, conscient de l'absence de solutions alternatives, a demandé au SIAH de rejoindre le groupe des maîtres d'ouvrages qui œuvrent sur la commune, notamment au titre de la réalisation des aménagements pour les JO 2024. La communication sur ces sujets sera faite de concert entre la Ville et le SIAH.

Le troisième point abordé lors de cette réunion a porté sur la renaturation de La Morée, pour lequel Monsieur le Maire a émis un avis très favorable sur le principe, et le projet de la commune de DUGNY d'étendre son CTM.

Décision à prendre concernant la solution bas carbone de la canalisation de transfert GARGES-ÉPINAY

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que cette nouvelle solution technique a été présentée au Syndicat dans le cadre de la réalisation de la canalisation de transfert. L'entreprise BESSAC propose l'utilisation d'un béton bas carbone de fabrication française, assujettie au financement par le SIAH, à hauteur de 300 K€. Cela constituerait selon BESSAC une première technique mondiale.

Le Bureau refuse de prendre en charge l'achat des moules.

Devant les craintes formulées par les membres du Bureau face à un nouveau produit, Déborah TANGUY ajoute que le Syndicat sera accompagné par un contrôleur technique qui validera la faisabilité du projet.

Éric CHANAL considère que cette participation financière devra s'accompagner d'un plan de communication valorisant le choix de cette solution par le SIAH, qui s'inscrit dans sa volonté de toujours maîtriser son impact sur l'environnement grâce à des actions vertueuses.

Suite à des échanges entre les membres du bureau, le financement de ce projet par le SIAH, à hauteur de 50 K€, est mis au vote. Il recueille une abstention et 11 voix pour.

Point sur l'extension de la station de dépollution (Cybersécurité, voiles bassins biologiques, HQE)

Éric CHANAL indique que face aux menaces de cyberattaques, les exploitants des usines et des réseaux d'eaux sécurisent leurs installations, qu'ils soient opérateurs d'infrastructures

vitales ou non. Le sujet s'est posé peu après le lancement du marché d'extension de la station de dépollution. Le Syndicat a participé à un groupe de travail piloté par les Ministères compétents dans le cadre de la définition de la notion d'opérateur essentiel dans le domaine de l'assainissement. En matière d'eau potable, le recensement des exploitants et les ouvrages concernés sont clairement identifiés dans la liste des secteurs essentiels, établie par les services de l'État, ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'assainissement.

Dans ce contexte, une première étude approfondie a été conduite par l'entreprise SCHNEIDER qui a défini un programme d'actions à 3 niveaux à mettre en œuvre pour répondre à la directive NIS (Network and Information System Security). Le surcoût budgétaire est estimé à 550 K€.

Éric CHANAL précise que préalablement à cette étude, le SIAH avait interrogé le CABINET MERLIN.

Éric CHANAL ajoute qu'il pourrait être envisagé de déconnecter les équipements de cybersécurité du cahier des charges, et de lancer un appel d'offres à part. Il est important de bien identifier les risques de cette option sur le plan financier, technique et de mobilisation des équipes du SIAH.

Éric CHANAL précise par ailleurs que cette étude a été transmise aux services de l'Etat spécialisés en cybersécurité et n'a pas donné lieu à des remarques particulières concernant le contenu des propositions techniques et financières.

Suite à une interrogation de Nicole BERGERAT, Éric CHANAL ajoute que les actions préconisées dans le cadre de cette étude consistent notamment en la mise en œuvre d'une infrastructure permettant la séparation physique des serveurs process et des serveurs administratifs, en la mise en place de pare-feu et d'un point d'entrée unique vers le réseau permettant de tracer tous les accès au réseau.

Suite à une interrogation de Maurice MAQUIN, Éric CHANAL répond qu'un cadrage doit être fait rapidement.

Le Bureau ne souhaitant pas statuer ce jour compte tenu de la complexité du sujet, il est décidé que le prochain Bureau Syndical sera consacré à l'extension de la station de dépollution et à sa mise aux normes. Une note de présentation sera préalablement transmise aux membres du Bureau.

Fin de la réunion de bureau à 11h30

Prochaine réunion de bureau lundi 29 mars 2021 à 9h00